

MO NEWS

Mo News

20 Résidence Uranus,

Route de Cabassou

97300 CAYENNE

Tél : 0594 31 50 25

www.monewsguyane.com

redaction@monewsguyane.com

AUPLATA MINING GROUP

ZI Dégrad des Cannes

Immeuble SIMEG

97354 REMIRE MONTJOLY

Références :AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Relative à la demande de transformation du Permis de Recherches (PER) dit « Permis de Couriège » en Permis d'Exploitation (PEX) sur la commune de Saint-Elie

A l'attention AUPLATA MINING
de: GROUP
Nos réf: CLI00007

ATTESTATION DE PARUTION

Cayenne, le 20/07/2023

Madame, Monsieur,

Veillez trouver votre attestation de parution concernant votre annonce légale publiée dans le Journal **Mo News**.

L'annonce ci-dessous sera publiée dans le numéro 131 à paraître ce 14/09/2023

Nous vous en souhaitons bonne réception

Et vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Bien à vous

Pièces n°11. JUSTIFICATIFS DE PARUTION SUR L'APOSTILLE



L'APOSTILLE

1 ave. Gustave Charlery,
Route de Montabo
97300 CAYENNE.
Tél : 05 94 27 46 34
SASU au capital de 1 000.00€
RCS CAYENNE TMC 810 999 680
Siret : 810 999 680 00012 – APE 5814Z
www.lapostille.fr
lapostille@orange.fr

AUPLATA MINIG GROUP

ZI Dégrad des Cannes Immeuble SIMEG
97354 REMIRE MONTJOLY

Vos réf :

**Transformation PERMIS PER en
PEX**

ATTESTATION DE PARUTION

Cayenne, le 01 aout 2023

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint la maquette de l'annonce légale pour laquelle vous nous avez mandaté dans le dossier dont références en marge, aux fins d'insertion et de publication dans le **Journal L'APOSTILLE**

L'annonce ci-dessous sera publiée dans le numéro 436 à paraître ce 04/08/2023.

Nous restons à votre disposition pour toute remarque et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Vos biens dévoués,

ATTESTATION DE PUBLICATION

L'annonce ci-dessous sera publiée dans le numéro 436 à paraître ce 04/08/2023.



SASU EDITIONS GUYANAISES
SIREN 810 999 680
1 Avenue Gustave Charley,
Route de Montabo
97300 CAYENNE
Tél : 0594 27 46 34
E-mail : lapostille@orange.fr
Site : www.lapostille.fr

EGA05366



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative à la demande de transformation du Permis de Recherches (PER) dit « Permis de Couriège » en Permis d'Exploitation (PEX) sur la commune de Saint-Elie

Le préfet de la région Guyane a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande de transformation du Permis Exclusif de Recherches (PER) dit « Permis de Couriège » en Permis d'Exploitation (PEX) sur la commune de Saint-Elie, présentée par la SA AUPLATA MINING GROUP, sur le fondement des articles L.611-25 du code minier nouveau et L.123-3 et suivants du code de l'environnement.

Cette enquête est prescrite du **jeudi 7 septembre au vendredi 6 octobre 2023 inclus**

Cette demande vise à transformer le permis exclusif de recherche de mines d'or, de cuivre, plomb, zinc et métaux dit « Permis de Couriège » en un permis d'exploiter, durant 5 années, une mine d'or sur une surface totale inchangée de 14km², entièrement située en zone 3 du Schéma Départementale d'Orientation Minière (SDOM) et qui

autorise la prospection et l'exploitation dans les conditions de droit commun.

Le maître d'ouvrage est la SA AUPLATA MINING GROUP. La personne en charge de ce dossier est M. Guerric EBER, mail : guerric.eber@auplata.fr. L'adresse de correspondance est la suivante : AUPLATA MINING GROUP – Zone industrielle de Dégrad des Cannes – Immeuble SIMEG – 97354 – Remire-Montjoly.

Le service instructeur est la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM), service «Prévention des Risques et Industries Extractives» – unité «Industries extractives». La personne en charge du dossier de demande de transformation du Permis Exclusif de Recherche (PER) dit « Permis de Couriège » en Permis d'Exploitation (PEX) est Mme Stephanie MAHÉ – stephanie.mahe@guyane.pref.gouv.fr

Le président du tribunal administratif de Guyane a désigné, par ordonnance n° E23000007/97 du 14 juin 2023 M. Marc Cyrille MONTET en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Durant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable :

➤ **En version papier :**

– à la **mairie de Saint-Elie** – Le Bourg – CS 36026 – 97312 Saint-Elie, du lundi au vendredi de 7h30 à 13h30 ;

– à l'**annexe mairie de Saint-Elie** située au 24, rue du Dr Gippet- 97300 Cayenne, les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 13h30 et le jeudi de 8h à 13h et de 15h30 à 17h30.

– **dans les services de l'État en Guyane**, DGTM – Direction de l'Aménagement du

Territoire et de la Transition Ecologique – Rue Carlos Finley, Pointe Buzaré- 97306 Cayenne, sur RDV en envoyant un courriel à l'adresse : dgtm-datte-prie-umc@guyane.pref.gouv.fr

➤ **En version dématérialisée :** <http://transformation-du-per-en-pex-saint-elie.enquetepublique.net>

➤ **sur le site internet des services de l'État en Guyane :**

<https://www.guyane.gouv.fr/Publication/s/Enquetes-publiques/2023>

Ce dossier comprend :

– le dossier de demande de transformation du « Permis de Couriège » en permis d'exploitation (notamment le document administratif, une notice d'impact, les documents cartographiques, un mémoire technique) ;

– les annexes (notamment le descriptif des travaux de réhabilitation, la justification du périmètre, la mise à jour du chronogramme des travaux, les statuts de la société, la charte des opérateurs miniers, la liste des actionnaires, ainsi que les bilans 2019, 2020 et 2021 de la société)

Durant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

• **par écrit**, sur les registres d'enquête publique tenus à la disposition du public, à la mairie et annexe mairie de Saint-Elie, ainsi que dans les services de l'État en Guyane – Direction Générale des Territoires et de la Mer ;

• **sur le registre dématérialisé :** <http://transformation-du-per-en-pex-saint-elie.enquetepublique.net>

• par courriel : transformation-du-per-en-pex-saint-elie@enquetepublique.net ou dga-djc-enquetes-publiques@guyane.pref.gouv.fr

• sur le site internet des services de l'État en Guyane : <https://www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023> via l'onglet « déposer une observation »;

• par voie postale, à l'attention de M. Marc Cyrille MONTET, à l'adresse suivante :
Direction Juridique et Contentieux (DJC)
– Bâtiment HEDER – RDC – rue Élisabeth ROBERTIN – 97 307 Cayenne Cedex.

Toutes les observations devront parvenir durant la période de l'enquête publique, au plus tard le **vendredi 6 octobre 2023 à 13H30** pour les observations écrites et avant minuit pour les observations dématérialisées. Les observations adressées par voie postale devront être reçues par la DJC au plus tard le **vendredi 6 octobre 2023**.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Saint-Elie au cours des permanences suivantes :

- jeudi 7 septembre 2023 de 9h à 13h30 ;
- vendredi 8 septembre 2023 de 9h à 13h30 ;
- jeudi 5 octobre 2023 de 9h à 13h30 ;
- vendredi 6 octobre de 9h à 13h30.

Une permanence aura lieu à l'annexe Mairie de Saint-Elie située à Cayenne :

- vendredi 22 septembre 2023 de 8h à 13h30.

À l'issue de la procédure, le ministre chargé des mines se prononcera sur la demande de transformation du permis

exclusif de recherche (PER) dit « Permis de Couriège » en permis d'exploitation (PEX).

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Elie. Ce même rapport, avec ses conclusions motivées, seront consultables pendant un an sur le site internet suivant :

www.guyane.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/2023

Cayenne, le 17 juillet 2023

Le Prefet

Pièces n°12. REGISTRE PAPIER

/on S/orc

PREMIÈRE JOURNÉE

Les 13/09/23 de 11^h heures à _____ heures

Observations de M⁽¹⁾ JACARIA DOMINIQUE

RETRAITÉE

J'ai eu l'occasion de visiter la mine, il y a environ 2 ans.

Les installations semblaient aux normes
Les explications de l'intervenant très
précises et cohérentes.

- cette activité est une chance pour
la Guyane.

1) elle génère je pense des profits
non négligeables pour le pays

2) elle permet de faire travailler des
personnes du pays (j'ai rencontré des
techniciens de laboratoire issus du pays)

Je suis très sensible aux retombées de cette
activité en matière écologique, et il me
semble que elle peut oeuvre pour dans le
bon sens en respectant les normes.

Lors de mes différents passages à St E-lie

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

Je n'ai pas remarqué de dégradations
des espaces. La faune et la flore sont
très abondantes.

La situation de cette mine n'impacte
pas à mon humble avis la vie des habitants
et éventuellement des autres activités qui
pourraient voir le jour à l'avenir.

le 23/09/2023 - 09h45

Nadège NADEAU - 2^{ème} Adjointe au Maire.
Commune de St-Elie.

Depuis plusieurs années nous avons plaisir à
observer sur notre commune l'activité minière.

J'ai eu à faire découvrir l'espace minier à des
visiteurs sur la commune de St-Elie.
Cette expérience est restée dans les mémoires...

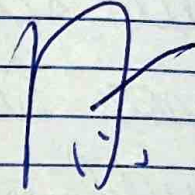
J'ai aussi eu à constater la sécurité mise
en place par la société minière, par
le respect du périmètre d'habitation et
d'activité.

Pour conclure, je retiens l'avantage écono-
mique que cela apporte sur notre
territoire, par l'embauche...

le 23/09/2023.

Christian PITTA, N. Adjoint-Maire

Implantation et développement de la Société
AUPLATA indispensable pour le rayonnement
de la commune.

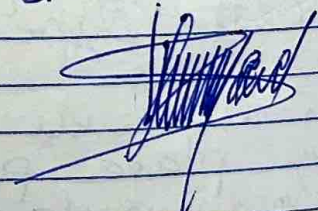


23/09/2023

Madame Thérèse Doy ARD SAINT VICTOR.

La société AUPLATA est un acteur important pour la
Commune de SAINT ELIE en terme de création
d'emplois. Cette société a beaucoup investi ~~pour~~
pour effectuer son travail dans les règles.

La société AUPLATA est un appui économique pour la
Généralité et en particulier pour SAINT ELIE.



23/09/2023

Madame PASCALIA SORRES DARTENE
Conseillère Municipale de la Commune de ST-Elie
Déléguée au Tourisme -

La société AUPLATA est un acteur important pour
la Commune et un acteur incontournable au
Tourisme -



Le 23/09/2023

Mr Elton PILE, Chargé de l'Agriculture

Je considère que l'activité et le développement de la société minière est nécessaire voire indispensable pour la visibilité et le développement de la commune de Saint-Élie.



Le 23/09/2023

Darius Blath, Chargé de l'environnement.

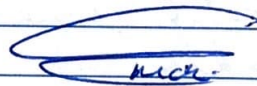
Je considère que l'activité minière autour de notre commune reste un atout en terme de développement économique.

Saint-Élie est une commune avec un grand avenir et cela passe par des projets dans tout secteur d'activités



Mr Richi Catore, chargé de l'urbanisme

Auplata, le premier créateur d'or en Guyane a permis un développement économique et la création d'emplois pour la commune de Saint-Élie. Leur activité minière vise à être particulièrement respectueuse de l'environnement et cela reste un atout remarquable.



WILLIAM Rodrigue 3^{ème} adjoint au Maire

Je considère q'Auplata est un pilier économique de la ~~commune~~ commune ainsi qu'un atout pour la commune en forme de développement et de visibilité.

Auplata c'est toujours plier au règle de sécurité, s'est à toujours créé des emplois et former les jeunes pour pérenniser l'industrie